

El Tarf, le 06/11/2013

PV DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU CONCOURS
DE LA FORMATION DOCTORALE
« Biologie et conservation des zones humides »



Au jour du six novembre de l'année deux mille treize, une réunion des membres du CFD « Biologie, conservation des zones humides », s'est tenue au niveau de la faculté SNV de l'université d'El Tarf à 9h pour la proclamation du résultat final du concours après les corrections effectuées dans les moyennes du cursus des candidats.

Ci-joint le résultat d'étude des dossiers et du déroulement du concours :

- Nombre de dossiers reçus : **129**
- Nombre de dossiers complets et avec spécialités conformes : **110**
- Nombre de candidats retenus au concours : le nombre de candidats retenus au concours était de 58 avant les rectifications apportées aux moyennes du cursus des candidats, qui a baissé à 48 candidats après corrections. De ce fait, le nombre de candidats ayant droit au concours est de 48.
- Nombre de candidats non retenus au concours : le nombre de candidats non retenus au concours était de 52 avant les rectifications apportées aux moyennes du cursus des candidats, qui a augmenté à 62 candidats après corrections. De ce fait le nombre de candidats n'ayant pas droit au concours est de 62.
- Nombre de dossiers incomplets : **05**
- Nombre de dossiers dont la spécialité n'est pas conforme avec la formation doctorale : **14**

Les différents procès verbaux concernant le concours de la formation doctorale sont comme suit :

- Le procès verbal de sécurisation des sujets des deux épreuves retenues pour le concours : Ecologie générale, Biodiversité.
- Le procès verbal de tirage au sort des sujets
- Le procès verbal de surveillance
- Le procès verbal de l'anonymat avant correction
- Le procès verbal de levée de l'anonymat après correction

-Le nombre d'étudiants ayant concouru à l'épreuve « Ecologie générale » : 36

-Le nombre d'étudiants ayant concouru à l'épreuve « Biodiversité » : 36

Dix (10) candidats ont été éliminés de la liste après rectification des moyennes. De ce fait, le nombre de candidats concernés par la proclamation des résultats est de 26 candidats.

Une lecture des textes réglementaires notamment l'arrêté N°345 du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours d'accès à la formation de 3^{ème} cycle, a été faite par la responsable de la formation doctorale.

Ainsi, la liste des candidats admis par ordre de mérite au concours de la formation de 3^{ème} cycle affiliée au département de Biologie, intitulée : « Biologie et conservation des zones humides », est comme suit :

